

Déclaration Force Ouvrière au CTEC du 17 septembre 2018

Point 2 « informations sur le plan de transformation »

Nous avons été destinataire du relevé de conclusion du séminaire « Oikeiosis » qui s'est tenu les 09 et 10 Juillet 2018 qui s'inscrit dans la droite ligne de votre plan « Nouvelle AP-HP »

Monsieur le Directeur Général,

Il ne s'agit pas, contrairement à vos écrits et déclarations d'un cran supplémentaire dans la restructuration de l'AP-HP.

Il s'agit, pour vous et la ministre de la santé, Madame Buzyn, de démanteler l'AP-HP en s'attaquant à son statut juridique spécifique d'hôpital un et indivisible et par là même au statut particulier des personnels.

Dans ce document, il est écrit : « Il est acté un passage à un GH Unique APHP.5 et APHP.6 avec préfiguration à partir de la rentrée (septembre) », « Il est mis en chantier un GH Unique APHP.7 + 13 », « l'AP-HP ne souhaite pas que les 3 GH (HUPIFO, HUPS, HUHM) restent isolés, ... et souhaite s'impliquer dans la structuration hospitalière autour de Paris Saclay ».

Que deviennent nos Hôpitaux de San Salvador, Paul Doumer, Berck et d'Hendaye ?
Que deviennent l'AGEPS, SMS, et autres services généraux ?

L'AP-HP, ce sont 39 hôpitaux réorganisés en 12 groupes hospitaliers et 4 hôpitaux hors Ile-De-France, mais également un Siège central, des services généraux, l'Hospitalisation à domicile, des IFSI,....

Même si vos prédécesseurs avec la complicité de la Mairie de Paris ont institué les 12 groupes hospitaliers, les 39 hôpitaux existent toujours en tant que structures hospitalières de plein exercice du fait de l'unicité de l'AP-HP. Et c'est à cela que veut s'attaquer votre plan « Nouvelle APHP ».

Votre plan répond également à une exigence et à la vision gouvernementale à savoir la suppression de 200 000 emplois dans les fonctions publiques. En effet, dans l'édition du journal « Le Monde » du 20 juin 2018, il est indiqué : « L'AP-HP va être contrainte de serrer la vis budgétaire en économisant 40 millions d'euros de plus que prévu... pour cela l'AP-HP devra trouver « 40 millions d'euros d'efficacités supplémentaires sur les charges », dont 16 millions sur les médicaments et 23 millions sur la masse salariale »

Les fusions à répétition, les regroupements de service, de spécialité, que nous avons déjà vécu avec la création des GH ont abouti à de nombreuses fermetures de lits, des coupes budgétaires sur le personnel qui ont conduit à des conditions de travail de plus en plus difficiles dans les services que vous avez aggravées avec votre contre-réforme de l'OTT.

Avec votre « Nouvelle AP-HP », ce sont de nouvelles fusions de services, suppressions de lits et d'emplois que vous avez l'intention de réaliser. Pour les patients, de nombreuses heures supplémentaires d'attente, des délais et des reports d'hospitalisation, de consultations encore plus importants qu'actuellement, délais déjà trop longs.

Pour conclure, vous écrivez dans votre document de présentation page 3, nous vous citons :
« Une élaboration collective. Depuis début 2018, une élaboration concertée d'un plan de transformation avec les représentants du personnel, ... »

Monsieur le Directeur général, l'honnêteté serait d'indiquer quelles sont les organisations syndicales qui concertent sur votre plan « Nouvelle AP-HP »

Pour notre part, Force Ouvrière AP-HP se prononce pour la négociation et non pour la concertation. Concerter, ce n'est pas négocier !

MOTION SOUMISE PAR FORCE OUVRIERE AU CTEC DU 17 SEPTEMBRE 2018

Les représentants élus au CTCE se prononcent pour le retrait du projet « Nouvelle AP-HP » dont le but est de démanteler juridiquement et structurellement l'AP-HP, notamment l'AGEPS,... ainsi que le statut particulier des personnels.

Par conséquent, Les représentants élus au CTCE réaffirment leurs exigences de :

- Maintien du statut juridique spécifique de l'AP-HP et de son unicité, des 39 hôpitaux, des services généraux notamment de l'AGEPS, de tous les services et missions actuelles du Siège garant de son unicité.
- Maintien du statut particulier des personnels :

Les représentants élus au CTCE sont opposés à toute disposition législative.

Motion soumise au vote :

Pour : FO et CGT

Abstention : SUD Santé

Ne prend pas part au vote : CFTD